

# Check-list du dossier étudiant

CE DOCUMENT VOUS AIDE A RASSEMBLER LES DOCUMENTS DONT VOUS AVEZ BESOIN  
POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER ETUDIANT.

CES DOCUMENTS SERONT A DEPOSER SUR LA PATEFORME D'INSCRIPTION EN LIGNE.

## Documents d'identité

- **Photo d'identité en couleur récente** (format JPEG)
- **Carte d'identité RECTO et VERSO** (ou le **passport** en ordre de validité le cas échéant).
- **Extrait acte de naissance** (à obtenir auprès de sa commune ou [ici sur IBZ](#))
- **Diplôme de fin d'études secondaires** (formulaire provisoire si obtenu en cours d'année) **ou autre titre d'accès menant aux études visées.**

Ce document doit être signé et cacheté.

Pour les étudiants non belges, vous devez obtenir auprès [du Service des équivalences](#), une équivalence de votre diplôme de fin d'études secondaires ou votre titre d'accès étranger. La demande d'équivalence doit être introduite au plus tard le 15 juillet 2026.

## Pour tous les étudiants qui ont débuté un parcours dans l'enseignement supérieur ou qui ont réalisé une autre activité avant de s'inscrire à la HELB

- **Bilan de santé passé dans un centre PSE** (pour des études suivies en Fédération Wallonie-Bruxelles en Haute Ecole ou en Enseignement Supérieur des Arts).
- **Un apurement de dette** de leur précédent établissement pour les étudiants ayant réalisé des études en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- **Anciens bulletins/relevés de notes et preuve d'inscription** (en ce compris vos réorientations).
- **Toutes preuves justificatives de votre passé si vous n'avez pas fait d'études supérieures** (pour vous y aider, consultez le Doc. C- Curriculum).

## Pour les étudiants envisageant un cursus au sein du département Santé

- Pour tous les étudiants
  - **Un certificat d'aptitude physique à faire compléter par un médecin** (Voir Doc D).

### ET EN PLUS

- Pour les étudiants en Soins Infirmiers et Sage-femme
  - **Extrait du casier judiciaire de moins de 3 mois - Modèle 2** (article 596 al.2, disponible auprès de votre commune).
- Pour les étudiants en spécialisation sauf Art-thérapie
  - **Un diplôme de Soins Infirmiers** (équivalence pour les diplômes étrangers, la demande doit être réalisée auprès [du Service des équivalences](#) de la Fédération Wallonie-Bruxelles).
  - **Extrait du casier judiciaire de moins de 3 mois - Modèle 2** (article 596 al.2, disponible auprès de votre commune).
- Pour les étudiants en Kinésithérapie
  - **Certificat de résidence belge avec historique** (daté au plus tôt du 1/05 à demander à votre commune ou [ici sur IBZ](#))

REM. : L'ETUDIANT NON-RESIDENT EN BELGIQUE EST SOUMIS A UNE PROCEDURE D'INSCRIPTION SPECIFIQUE, LAQUELLE PREVOIT UN SYSTEME DE TIRAGE AU SORT.